

UNE JOURNÉE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Le 25 novembre, une conférence sur les violences faites aux femmes sera diffusée en direct sur Zoom.

P. 2

DEMANDEZ VOTRE PANIER!

La municipalité propose un panier garni aux seniors de la ville. Inscription avant le 11 décembre.

P. 3

ÉDUCATION, SANTÉ, ÉCONOMIE, SOCIAL...

Après deux semaines de confinement, tour d'horizon de la situation en ville.

P. 4 à 16

Stainsactu

LE JOURNAL MUNICIPAL

stains.fr



Protocole sanitaire : Zéro pointé

Un mouvement de grève national très suivi à Stains et en Seine-Saint-Denis réclame des moyens supplémentaires pour mettre en place le nouveau protocole sanitaire, inapplicable en l'état dans de nombreux établissements scolaires.

P. 4 ET 5

TRANSPORTS

Un wagon de plus pour le transport local

À l'appel de la présidente de Région, le maire demande l'inscription des trois projets de Transports collectifs en site propre, dans le Contrat de projets Etat-Région (CPER).

Il y a quelques jours, une lettre à enjeux essentiels, est arrivée sur le bureau du maire. C'est la présidente de Région, Valérie Pécresse, qui demande au maire de porter à sa connaissance « les projets structurants pouvant trouver leur place dans le plan de relance francilien 2021-2022 et dans le futur Contrat de plans Etat-Région (CPER) 2021-2027 ».

Azzédine Taïbi, ses dossiers transports toujours sous le coude, s'est empressé de lui répondre avec Mathieu Defrel, adjoint au maire mais aussi vice-président délégué aux transports de Plaine commune, à ses côtés. Les élus de Stains ont bien en tête le scénario « en trois temps » soutenu par Plaine commune. A la demande de la ville, l'ETP a en effet financé des études qui ont confirmé la faisabilité, la nécessité et l'utilité de ces projets : un bus à haut niveau de service entre « Stains La Ceri-

saie » et « La Courneuve 6 routes », un tramway entre « Saint-Denis Université » et « Garges RER » et prolongement de la ligne 12 jusqu'à la Cerisaie. Avant d'énumérer ces projets, le maire explique à la présidente « qu'on attend depuis plusieurs années la réalisation de projets de transports en commun structurants permettant le désenclavement de ce qui reste, à ce jour, une zone presque blanche en matière d'accès aux transports lourds pour les habitants et les salariés. »

Il rappelle que l'arrivée du T11 a permis d'amorcer une dynamique sur les zones d'activités économiques du Bois Moussay et de la Cerisaie avec l'implantation du laboratoire du Crigen ou de la fondation Total par exemples mais que « la réponse aux besoins des habitants et des salariés en matière de mobilité quotidienne reste encore très largement insuffisante. »

OUI, STAINS LE VEUT

Ainsi, le maire écrit « Aujourd'hui, et répondant à votre appel, je sollicite votre concours pour obtenir la programmation de la réalisation de ces trois opérations structurantes ». Si le maire conclut cette lettre en lui proposant une rencontre, il était déjà en train de préparer son rendez-vous avec le maire de Garges qui pourrait être un appui dans ce dossier. D'autres demandes de rendez-vous sont faites, le maire et son adjoint comptent bien les multiplier pour défendre bec et ongles ce dossier. Lors du prochain Conseil municipal, qui se déroulera en Facebook Live sur la page de la ville jeudi 19 novembre à 19h, une délibération sera votée sur ce sujet. *Stains actu* suivra pour vous le dossier. ● C.S.

QUARTIER DE L'AVENIR

Des tests antigéniques à Stains



Mardi, le maire est venu saluer l'initiative.

La pharmacie de l'Avenir, située au 58 rue Jean Jaurès, propose des tests antigéniques de détection du coronavirus dans un barnum au sein de la cour de l'immeuble ouvert de 14h à 18h du lundi au vendredi. Une opération qui permet de détecter la présence du virus par prélèvement par voie nasale avec un écouvillon, pour un résultat en

15 minutes. « À ce jour nous avons pu tester environ 350 patients. Nous avons une capacité de tests d'environ 100 patients par jour », précisent les pharmaciens. À noter que ce protocole ne remplace pas un diagnostic établi à partir d'un test PCR permettant de déterminer la présence du génome du SARS-CoV-2. ● R.H.

CONFÉRENCE PUBLIQUE

Lutter contre les violences faites aux femmes

Depuis 1999, le 25 novembre est la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. À cette occasion, la municipalité organisera une conférence à distance via Zoom à 18h30. Mariane Lefebvre, intervenante sociale au commissariat de Pierrefitte/Stains, Dame Mbow de la Maison du droit et de la médiation locale, participeront aux échanges sous la houlette de Marina Da Silva, journaliste. La rencontre abordera le thème : « Crise sanitaire, violences faites aux femmes, comment agir localement ? » En cette Journée internationale de lutte contre ces violences, les acteurs locaux rappelleront la nécessité et l'urgence de combattre ces comportements. En 2019, 146 femmes ont été tuées sous les coups de leur conjoint ou ex-conjoint. En moyenne, un décès est enregistré tous les deux jours. En hausse par rapport à 2018, ces actes sont, chaque année, trop nombreux. Il est important de rappeler les numéros d'urgence et d'écoute pour les victimes, leurs familles et les témoins de ces violences. Ils

peuvent contacter le 3919 du lundi au samedi de 8h à 22h. Ce numéro est gratuit depuis un poste fixe et n'apparaît pas sur les factures. ● R.H.

Deux autres rendez-vous

Gisèle Alimi à l'honneur

La municipalité rendra un hommage à Gisèle Alimi, célèbre avocate dans la défense des droits des femmes décédée il y a peu, lors d'un rendez-vous Facebook live sur la page de la ville le 25 novembre à 11h.

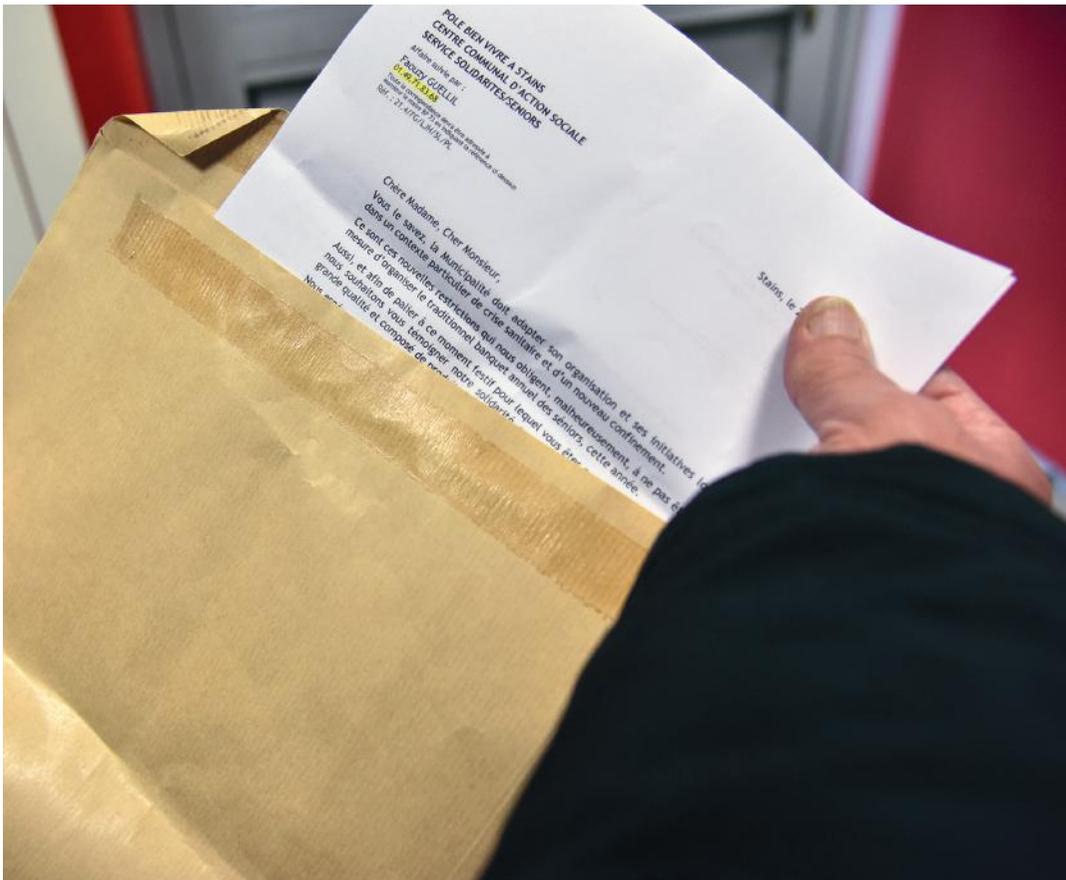
La Maison du droit et de la médiation double ses permanences

Face à l'augmentation des demandes, surtout après le premier confinement, la municipalité a décidé de doubler les permanences consacrées aux violences faites aux femmes au moins jusqu'à la fin de l'année. Pour plus de renseignements, contacter le 01 71 86 11 33 ou se rendre directement au Pôle administratif Thorez, avenue George Sand.

SENIORS

Pas de valse au banquet mais des paniers à commander

D'ici quelques jours, 3663 seniors de la ville recevront un courrier du maire. Ce dernier les invite à choisir entre trois paniers garnis qu'il souhaite leur faire livrer pour les fêtes de fin d'année.



© Dragan Lekic

« **L**e banquet des Seniors est un moment fort en retrouvailles et en convivialité, et il est très attendu et apprécié chaque année », le maire Azzédine Taïbi, gorge serré, sait que ce traditionnel événement manquera aux plus âgés des Stanois en cette année 2020. « Les restrictions sanitaires liées à la recrudescence de l'épidémie de la Covid-19, nous oblige à définitivement annuler, pour cette année, ce temps de rencontres, de dépaysement et de danse. »

BANQUET ANNULÉ, MAIS...

Mais pour le maire et son équipe, il était impensable de ne pas imaginer une alternative. « Faire autrement pour conserver le lien et prouver qu'on n'oublie pas nos Seniors pour qui la situation actuelle est très difficile, c'est ce que nous faisons en proposant à tous les Stanois que nous avons réussi à recenser, un panier garni pour les fêtes de fin d'année. » Une belle manière de réchauffer les cœurs.

FAIRE SON CHOIX AVANT LE 11 DÉCEMBRE

Ainsi, dans les jours qui viennent, 3663 Seniors recevront dans leur boîte aux lettres, un courrier signé par le maire et sa première adjointe. Dans ces quelques lignes, des mots de réconfort, un descriptif de trois paniers, un numéro de téléphone et une date butoir : le vendredi 11 décembre.

En effet, après avoir choisi le panier qui ravira le plus leurs papilles, les Seniors sont invités à contacter le service municipal qui a mobilisé des agents pour prendre leurs coordonnées et mettre en place, dans un second temps, les livraisons.

A ce propos le maire ajoute « Nos agents municipaux seront ravis de vous livrer votre panier à votre domicile, en respectant bien évidemment les gestes-barrières. Avec l'équipe municipale nous sommes sensibles à votre situation et nous vous assurons tout notre soutien ». Avant de conclure « prenez soin de vous et de vos proches, vous pouvez compter sur mon équipe et moi-même pour vous accompagner dans ce nouveau confinement. »

• CAROLE SAPIA

CRISE COVID ÉDITION SPÉCIALE

Mardi, alors que *Stains actu* partait sous presse, la France était confinée depuis 13 jours. Un deuxième confinement national pour lutter contre la Covid-19. Les services publics sont ouverts et opérationnels, mais de nombreux commerces ne peuvent plus lever leur rideau. Les écoles, collèges et lycées sont ouverts, et le télétravail préconisé.

Mardi, de nombreux enseignants, soutenus par des parents, étaient en grève. Non pas pour suspendre les cours mais pour obtenir un protocole sanitaire digne de ce nom.

Mardi, le nombre de nouveaux patients Covid hospitalisés en Île-de-France diminuait, mais en ville, les professionnels appellent à rester vigilants.

Mardi, les médias étaient en boucle sur l'annonce du laboratoire Pfizer d'avoir un vaccin efficace à 90%...

Dans ce numéro...

Stains actu propose un tour d'horizon de ce qui se passe localement dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'économie, et de l'action sociale.

Chers lecteurs, chères lectrices, en espérant que vous trouverez des infos utiles pour votre quotidien, bonne lecture et surtout prenez soin de vous et de vos proches.

La rédaction



CRISE COVID
ÉDITION SPÉCIALE

COLLÈGE BARBARA

Grève dans le secondaire

Face à l'improvisation du gouvernement, les profs et parents d'élèves se mobilisent. Une journée « Collège mort » a été décrétée en ville mardi 10 novembre en réponse à l'appel national de l'intersyndicale. Point d'orgue d'une mobilisation qui ne faiblit pas.



Au collège Joliot-Curie, des parents d'élèves ont aussi bloqué le collège lundi matin.

« On nous parle de confinement, mais pour les écoles on appelle cela protocole renforcé alors qu'il n'a de renforcé que le nom », se désole une professeure du collège Barbara. Face au flou généré par les tergiversations du gouvernement, la communauté éducative a donc décidé de prendre les choses en main. Malgré la lourdeur des procédures, les professeurs de plusieurs collèges et écoles de Stains ont décidé d'exercer leur droit de retrait, le temps de proposer un contre protocole sanitaire, à même, selon eux, d'assurer la protection des élèves et du personnel. Ils exigent notamment, la constitution de demi-groupes afin de limiter le brassage des élèves et respecter les distances physiques. Le renforcement des équipes de vie scolaire pour assurer la fluidité des déplacements d'élèves et la distribution de masques non-toxiques pour les personnels et élèves. Devant les grilles du collège, une

parent d'élève brandissait une pancarte sur laquelle on pouvait lire « Collège surpeuplé, enfants en danger ». Si des adaptations pour les lycées ont été concédées la semaine dernière par le ministre Jean-Michel Blanquer, les collèges, eux, sont toujours en attente d'un nouveau cadrage.

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES,

FOYERS DE CONTAMINATION ?

« La situation n'est pas simple. Le retour à l'école est une bonne décision du point de vue éducatif. Mais du strict point de vue de l'épidémie, il vaudrait mieux les fermer pour réduire la circulation virale. C'est un choix politique, un arbitrage entre l'impératif pédagogique et l'impératif sanitaire », souligne William Dab, médecin épidémiologiste, dans les colonnes du Monde. Si les enfants et adolescents ont en moyenne des symptômes moins graves que les adultes, peuvent-ils être responsables de la circulation

du virus en contaminant leur entourage ? C'est cette question qui agite les scientifiques depuis de longs mois. Malheureusement, les études publiées à ce sujet ne sont guère concluantes pour le moment. Une chose est cependant certaine, vu le nombre de contaminations quotidiennes, la stratégie de tester, tracer, isoler est inopérante. Il faudrait retomber à des niveaux de l'ordre de 5 000 cas positifs par jour contre 50 000 environ aujourd'hui pour qu'une telle doctrine puisse donner des résultats. Aujourd'hui, plus de trois contaminations sur quatre sont d'origines inconnues. Pourrons-nous redescendre à des niveaux de contaminations décents pour permettre de soulager les hôpitaux et mieux tracer puis isoler les malades en maintenant les établissements scolaires ouverts ? Le gouvernement semble avoir tranché, mais le prix à payer sera certainement élevé.

• M.B.

DES CHIFFRES
QUI EN DISENT
LONG...

40%

C'est le pourcentage des enseignants grévistes du primaire mardi 10 novembre au niveau local mais aussi départemental, selon le SNU-ipp-FSU.

5

écoles maternelles fermées pour cause de grève mardi en ville : Jean-Jaurès, Paul-Vaillant-Couturier, Paul-Langevin et Anatole-France.



© Dragan Lekic

Sécurisation des abords des écoles

Après le renforcement du plan Vigipirate, des travaux de sécurisation des abords de écoles ont été menés ces derniers jours. Vous êtes sans doute un certain nombre à avoir remarqué les glissières de béton posées aux abords des différentes écoles de la ville. Plusieurs d'entre elles avaient été retirées, ce qui posait un problème de sécurité. Les élus, après avoir été alertés par certains directeurs d'école ont donc contacté les services compétents afin d'y remédier. Des glissières en béton armé temporaires ont depuis été installées aux abords des écoles afin d'interdire le stationnement et limiter les intrusions. Des bornes et glissières sont actuellement positionnées rue Jean-Chardavoine au collège Joliot-Curie et place Simone de Beauvoir pour le groupe scolaire Romain-Rolland. • M.B.

PROTOCOLE SANITAIRE

Une rentrée à haut risque

Protocole sanitaire renforcé, plan Vigipirate relevé, les établissements scolaires sont soumis à un traitement particulier pour la dernière ligne droite avant les fêtes de fin d'année.

Un véritable casse-tête. Comment qualifier autrement cette rentrée scolaire ? Après les changements de dernière minute sur l'horaire de rentrée, l'hommage rendu au professeur assassiné et le débrayage de certains établissements, le lundi 2 novembre a donné la migraine à de nombreux parents. L'annonce d'un reconfinement était attendue, il n'a finalement pas eu lieu. En tout cas, pas pour les élèves, puisque toutes les écoles restent ouvertes en dehors de l'enseignement supérieur. Dès lors, comment s'y retrouver dans ces injonctions contradictoires ?

DES PROFS EN GRÈVE POUR POUVOIR APPLIQUER LES CONSIGNES DU MINISTÈRE

Pour le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer, l'ouverture des établissements scolaires est soumise au renforcement du

protocole sanitaire, si possible. Et c'est là que le bât blesse. Dans bon nombre d'entre eux, ce protocole est tout simplement inapplicable. Les salles de classes sont en nombre insuffisant, les cantines trop petites, le personnel et les moyens manquent. À Stains, les collèges Joliot-Curie, Barbara et Pablo-Neruda accueillent un nombre limité d'élèves. Les personnels ont décidé d'une grève pour leur permettre de mettre en place un protocole sanitaire viable en demandant notamment un dédoublement des classes (voir ci-contre). Leur proposition doit faire l'objet d'un examen de la part du rectorat. Partout en Île-de-France, des collèges et lycées sont en grève pour les mêmes raisons. À travers ce mouvement, s'exprime l'inquiétude des personnels éducatifs et des parents d'élèves concernant le contexte sanitaire et le rôle des établissements scolaires comme foyers de contamination.

QUELLES PISTES

POUR LES PROCHAINES SEMAINES ?

Dans les écoles élémentaires, les services de la mairie ont organisé une distribution de masques pour les élèves (voir plus bas) et le nettoyage des espaces partagés a été encore renforcé. Suffisant pour rassurer la communauté éducative ? Quoi qu'il en soit, au vu de l'aggravation de la situation sanitaire et de la pression exercée sur les hôpitaux, de nouvelles décisions pouvant aller jusqu'à la fermeture des établissements du secondaire devraient être prises. D'ici là, des adaptations avec des cours en distanciel ou des changements d'emplois du temps seront certainement autorisés. La continuité pédagogique sera donc, quoi qu'il arrive, assurée et des cours de soutien scolaire pourront prendre le relais (voir ci-dessus).

• M.B.

Des masques pour 3000 élèves



© Julien Ernst

Le port du masque est dorénavant obligatoire pour tous les enfants à partir de six ans. Condition pour maintenir ouvertes les écoles primaires malgré le reconfinement décrété, mercredi 28 octobre dernier, par le président Emmanuel Macron.

Ainsi, lundi 2 novembre, le maire et ses élus ont tenu à organiser une distribution de masques lavables pour tous les élèves des écoles élémentaires de la commune du CP au CM2. Après les séjours gratuits, les vacances apprenantes et le chèque solidarité, il s'agit là d'une nouvelle mesure prise afin de soulager les familles face aux contraintes financières de cette crise sanitaire. Depuis le début de l'épidémie, un effort considérable est fourni par la mairie pour assurer la sécurité des élèves, des personnels et des agents municipaux présents dans les écoles. Ainsi, plus de 300 000 euros ont déjà été investis et les services de la ville restent mobilisés pour remplir leur mission de service public auprès des populations fragilisées par la crise que nous vivons. • M.B.

Les services de la ville engagés auprès de la communauté éducative

Distribution de masques, renforcement du protocole sanitaire, soutien scolaire... Les agents municipaux se mobilisent pour faire face à une situation exceptionnelle.

Après l'annonce d'un nouveau protocole sanitaire dans les écoles, les agents du service Entretien Ménager et Offices (EMO) sont pleinement mobilisés afin d'assurer la sécurité de toute la communauté éducative. Ainsi, la municipalité a accordé une rallonge exceptionnelle au service EMO afin de répondre au mieux aux besoins liés au nouveau protocole. Un budget de 50 000 euros a été débloqué pour assurer l'approvisionnement de toutes les écoles en matériels et produits. L'objectif étant de pouvoir doter chacun des agents d'entretien, ainsi que les ATSEM, des produits nécessaires à la désinfection (anti-virucide, lingettes désinfectantes, savon pour les mains etc.)

LE MAIRE DEMANDE

UN RENFORCEMENT DES RASED

De son côté, le maire a alerté dans un courrier adressé au ministre de l'Éducation Jean-Michel Blanquer sur les

difficultés que rencontrent les écoles de Seine-Saint-Denis après la fermeture des écoles en mars. Craignant une explosion de l'échec scolaire, le maire exige le renforcement des réseaux d'aide spécialisée aux enfants en difficultés, mis à mal par le gouvernement précédent. À Stains, 50% des postes ont été supprimés entre 2007 et 2012. Selon l'édile, au vu de la situation actuelle, il paraît indispensable de repenser le soutien pédagogique, principalement dans le secteur primaire et engager une réflexion sur la mise en place d'un dispositif d'accompagnement scolaire. À ce titre, le dispositif des « Vacances apprenantes » qui a bénéficié à plus de 1 000 Stanois est un bon exemple de réussite.

Par ailleurs, l'association Stains Espoir continue de proposer du soutien scolaire pour tous les niveaux, du collège au lycée via un serveur discord ouvert le samedi matin. Un élève de Seine-Saint-Denis perd en moyenne une année entière sur l'ensemble de sa scolarité. • M.B.

Trois questions à Marie-Paule Couet, pharmacienne et présidente de l'Association des professionnels de santé de Stains

« Ne pas se soigner, c'est risquer d'encombrer les hôpitaux ! »

Quels conseils de santé essentiels donnez-vous aux Stanois à l'heure de ce deuxième confinement ?

— D'abord et avant tout, je leur demande de ne pas arrêter leurs soins ! J'ai, la semaine dernière, fait le tour des différentes spécialités de soins dans notre ville et tout le monde est prêt à recevoir ses patients dans les meilleures conditions sanitaires : que ce soient les dentistes, les kinés, les podologues, le CMP... Ne pas se soigner, c'est risquer d'aggraver une pathologie qui peut être, au départ, bénigne et à terme se retrouver à encombrer les hôpitaux qui auront largement à faire avec la deuxième vague de l'épidémie de COVID-19. On peut aussi très vite gâcher le bénéfice d'un suivi, par exemple en orthophonie, si on l'interrompt durant plusieurs semaines.

Les professionnels de santé de Stains vous ont-ils fait part d'une appréhension à aller consulter ?

— Oui, cette peur existe, c'est certain, mais elle ne doit pas amener à rompre tous les liens avec son soignant habituel. Un coup de fil à son médecin peut déjà lever pas mal de questions et de doutes. Et puis, pour ceux qui n'ont pas de médecin dédié ou souffrent d'une pathologie particulière, ils ne doivent pas hésiter à consulter leurs pharmacies qui sauront les orienter vers un professionnel de santé. L'essentiel, c'est de ne pas rester isolé.

Justement, comment percevez-vous cette deuxième vague du coronavirus, vue de votre activité de pharmacienne ?

— Concrètement, je vois passer beaucoup plus d'ordonnances de prescription de masques pour des gens positifs au coronavirus, mais dans un sens cela veut dire que cette fois, contrairement au printemps, nous pouvons fournir ces masques. Après, comme ce confinement est moins strict que le premier, j'encourage plus que jamais les Stanoises et les Stanois à être vigilants sur le respect des gestes barrières, dont principalement le port du masque, le lavage des mains et éviter de se réunir en trop grand nombre pour casser la contagion.

● Propos recueillis par F.L.

CRISE COVID
ÉDITION SPÉCIALE

CLINIQUE DE L'ESTRÉE

Un confinement, vraiment ?

Les projections sombres de l'institut Pasteur pour la mi-novembre, qui prévoit une saturation du système hospitalier, ont conduit le chef de l'État à réagir.

Un confinement, plus souple qu'au mois de mars, a ainsi été décrété.

À l'Estrée, les équipes s'attendent à des semaines difficiles.



La zone de tri, passage obligé pour pénétrer dans la clinique.

Éclaircissons un point dès à présent. « Letous aux abris » ne constitue en rien une politique sanitaire et les modalités établies par le gouvernement semblent loin d'être à la hauteur de la situation. Surtout, lorsque l'on autorise, sans réel protocole sanitaire renforcé, les établissements du secondaire à rouvrir, que le télétravail est appliqué de façon aléatoire dans les entreprises et que les transports en commun brassent des millions d'usagers chaque jour. Dès lors, comment espérer ressentir les effets de cette deuxième vague ?

L'ESTRÉE EN ORDRE DE BATAILLE

En Île-de-France et à Stains plus particulièrement, la situation est loin d'être la plus critique si l'on compare avec d'autres régions. Mais le pic de cette deuxième vague n'est pas encore atteint et la Seine-Saint-Denis a déjà payé un lourd tribut en termes de surmortalité.

Ainsi, à la clinique de l'Estrée, l'expérience acquise au mois de mars a conduit les équipes à s'organiser très rapidement. Le service Covid ouvert depuis deux semaines accueille actuellement environ 75 patients. À quelle échéance le confinement peut-il produire ses effets ?

« Il faut attendre entre 15 jours et trois semaines pour mesurer l'efficacité des mesures, souligne le directeur de la clinique Gorka Noire. Mais nous nous attendons à une aggravation de la situation. Nous sommes prêts à monter en capacité jusqu'à 100

lits Covid et nous envisageons de garder le service de réa ouvert au moins jusqu'au 15 janvier ».

Selon le directeur, il n'y a aucune garantie que les fêtes de fin d'année puisse se tenir en l'état actuel. Il met également en garde contre un déconfinement prématuré : « Si on reprend une vie normale dans un mois, on aura une nouvelle vague ».

UNE GESTION ERRATIQUE

Avec un plateau haut correspondant à une moyenne de 50 000 nouvelles contaminations par jour, il devient presque impossible d'appliquer la politique sanitaire mise en place depuis la rentrée et une plus grande accessibilité aux tests. La décision de confiner a été ainsi justifiée afin de permettre de redescendre à un niveau de l'ordre de 5000 contaminations par jour. Mais tracer et isoler les malades ne fonctionnent que si l'on est en capacité de remonter la chaîne de contaminations. Or, comme le rappelle Santé publique France, l'organisme en charge d'investiguer les clusters n'a réussi à trouver l'origine des contaminations que pour seulement un quart d'entre elles.

Ainsi, il n'est pas exagéré de dire que les autorités naviguent à vue. C'est pourquoi nous assistons à une gestion aussi erratique de cette crise sanitaire, illustrée par un « stop and go » permanent et une impréparation de tous les instants. Le confinement n'est ainsi que le reflet de l'échec de sa stratégie sanitaire.

● M.B.

CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ

Une équipe de combat(s) face au coronavirus

Pendant ce nouveau mois de confinement, les soignants du Centre Municipal de Santé restent sur le pont, mobilisés pour assurer le droit à la santé pour tous. Et vigilants pour assurer un accueil sans risques face à la menace de la Covid-19. Reportage.



Au CMS, les consultations restent ouvertes

Au rez-de-chaussée du Centre Municipal de Santé, c'est l'heure de la pause aération ce vendredi matin du côté de l'espace-kinésithérapie. « On a un peu froid, mais c'est un moment nécessaire pour faire face à la menace du coronavirus », explique Fanny Layani, une des trois kinés qui officient au CMS. Et puis, on passe aussi beaucoup de temps à désinfecter nos espaces de travail, mais on a pu, au moins, reprendre nos consultations... »

En ce mois de novembre de nouveau confiné, le Centre Municipal de Santé Colette-Coulon est en effet bien actif. « Contrairement au printemps, tous nos services de spécialités fonctionnent normalement, détaille le chirurgien-dentiste et directeur médical du CMS, Frédéric Nadolny. Ce qui nous a amené à mettre en place une organisation très rigoureuse pour éviter que ne se croisent les patients avec une suspicion de Covid-19 et les autres. Et puis, nous appliquons des protocoles très lourds que ce soit pour l'aération de nos locaux que pour leurs nettoyages réguliers par les équipes de la Régie de quartier et bien sûr l'équipement de nos équipes soignantes. »

Au 2^e étage du CMS, les services administratifs enchaînent donc les commandes de matériel « sur la base de 2000 à 3000 masques chirurgicaux commandés tous les deux mois et de 600 sur-blouses pour 3 mois », précise Hanane, chargée de suivi comptable. De quoi habiller de pied en cap une quarantaine de soignants et masquer

un peu plus d'une vingtaine d'administratifs. « En chirurgie dentaire, les années SIDA nous avaient données l'habitude de bien nous protéger, la Covid a élevé l'exigence de protection et on ne se voit pas revenir en arrière », enchaîne Sophie Quan, une des dentistes du CMS.

Des contraintes multiples qui, en médecine générale comme dans les soins paramédicaux, en imagerie médicale ou en médecine de spécialité pèsent sur le rythme des consultations. Pour les généralistes, les consultations sans rendez-vous sont, par exemple, réduites à 16 sur une journée. Une réorganisation pas simple à expliquer pour les infirmières, en première ligne pour juger de l'ordre des passages. « Les gens ont du mal à comprendre qu'on ne fait pas ça contre eux, mais bien pour eux, alors on encaisse souvent leurs reproches », enchaînent Muriel, Sabrina et Sandrine, le trio d'infirmières de service ce matin-là. Mais, cela ne nous empêche pas de continuer à effectuer nos soins et à faire de la prévention pour essayer que les patients se prennent mieux en charge et suivent correctement leurs traitements. »

Une nécessité à l'heure de la 2^e vague de la Covid : « Avec la Covid, plus la grippe, plus les épidémies de gastro, anticipe Frédéric Nadolny, l'hiver va être chaud... »

**Centre Municipal de Santé,
27-33 Boulevard Maxime Gorki, renseignements
téléphoniques de 9 h à 19 h au 01 49 71 81 98**

• FRED LAURENT

PRÉVENTION SANTÉ

Dépistage VIH, gratuit, anonyme et rapide :

Jeudi 12 novembre de 14h à 17h, Le Point Information Jeunesse/ La Passerelle, place colonel Fabien, accueille l'association Aides qui réalisera un dépistage gratuit et anonyme à tous ceux qui se présenteront. Les résultats sont délivrés dans les 20 min qui suivent la petite piqure sur le doigt.

MAINTIEN À DOMICILE

Il reste des créneaux

Le service intercommunal de maintien à domicile pour personnes âgées (SIDPA) compte 8 aides soignantes et 3 infirmières qui font des soins aux Stanois de plus de 60 ans qui ont une prise en charge à 100%. Toilettes et certains soins infirmiers offrant par la même occasion une visite et un brin de causerie, ce service a des créneaux ouverts pour les Stanois intéressés. Il suffit de contacter le service, avoir une ordonnance et un premier rendez-vous bilan est fixé. « N'hésitez pas à nous contacter », sourit, bienveillante, la responsable de service.

SDIPA : 01 49 71 41 13

-

Un service pour obtenir des aides

L'Allocation départementale personnalisée d'autonomie permet de prendre en charge une partie des frais liés à la perte d'autonomie des personnes âgées résidant à domicile ou en établissement, pour l'aide aux courses ou au ménage principalement. Un service s'occupe d'accompagner les personnes pouvant en bénéficier, n'hésitez pas à contacter le 01 49 71 41 10.

CRISE COVID
ÉDITION SPÉCIALE

AIDES DE L'ÉTAT

Commerces fermés : à quelles aides puis-je prétendre ?

Vous êtes une entreprise concernée par une fermeture administrative ou simplement touchée par le contexte sanitaire, vous pouvez bénéficier de différents dispositifs. Stains Actu fait le point.

PRÊT GARANTI PAR L'ÉTAT

Une entreprise, quelle que soit sa taille et sa forme juridique, peut demander à sa banque un prêt garanti par l'État (PGE). Cette garantie s'élève à 70% du montant du prêt. Pour les petites et moyennes entreprises (PME), elle peut couvrir 90% du prêt qui pourra représenter jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires pour les entreprises de plus de 50 salariés et jusqu'à 10 000 € pour les TPE.

FONDS DE SOLIDARITÉ

Ce fonds s'adresse aux commerçants, artisans, professions libérales et autres agents économiques, quel que soit leur statut (société, entrepreneur indi-



viduel, association...), leur régime fiscal et social (y compris micro-entrepreneurs) et ayant au plus 50 salariés. Pour les entreprises éligibles, la demande est à effectuer sur le site de la Direction générale des finances

publiques en renseignant les éléments suivants : SIREN, SIRET, RIB, le chiffre d'affaires du mois concerné et celui du mois de référence. L'aide issue du fonds de solidarité est égale au montant de la perte de chiffre d'affaires dans la limite de 333 € par jour d'interdiction d'accueil du public ou jusqu'à 10 000 € par mois.

EXONÉRATION DE COTISATIONS SOCIALES (PATRONALES ET SALARIALES)

La mesure s'applique pour toutes les entreprises de moins de 50 salariés fermées administrativement ou justifiant d'une baisse de 50% de son chiffre d'affaires par rapport au mois de référence.

Pour les indépendants, les prélèvements seront automatiquement suspendus. Pour la moindre question, vous pouvez solliciter votre URSSAF.

Par ailleurs un report de trois mois du paiement de la taxe foncière est possible sur simple demande. Un étalement pendant trois ans du paiement des impôts professionnels pour les commerçants et artisans est également mis en place.

En cas de question, les Chambres de commerce et d'industrie (CCI) et les chambres de métiers et d'artisanat (CMA) peuvent orienter les entreprises vers le bon interlocuteur :

> CCI : 01.55.65.44.44
> CMA : 08.06.70.57.15

• M.B.

EMPLOI

La Maison de l'emploi s'adapte face à la crise

Continuer un accompagnement actif des demandeurs d'emploi pendant la période du confinement, c'est le cap que s'est fixé la Maison de l'emploi de Stains. Ce qui passe par quelques adaptations de fonctionnement pour faire face à la crise sanitaire. Jusqu'à la levée du confinement, les horaires d'ouverture au public sont donc fixés de 9h à 16h du lundi au mercredi -avec une coupure entre 12h45 et 13h30- et les jeudis et vendredis sont télé-travaillés, donc sans accueil de public. Enfin, une prise de rendez-vous est nécessaire via un numéro dédié pour rencontrer les conseillers RSA ou ceux de la Mission locale ou encore accéder à la cyber-base emploi. Pour mémoire, la « Maison de l'emploi du territoire de Plaine Commune » qui se décline en dix maisons sur les 9 villes de l'agglomération (2 à Saint-Denis) a pour mission d'informer « sur les projets du territoire et les opportunités d'emploi et de formation qu'ils génèrent, sur les métiers porteurs », mais aussi d'accompagner

« les demandeurs d'emploi dans leur parcours vers l'accès ou le retour à l'emploi, ainsi que leur idée de création d'entreprise. »

Pour prendre rendez-vous, contacter le 01.71.86.35.40

• F.L.



EMPLOI

La mairie recrute

Un.e auxiliaire de puériculture titulaire du diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture

Un.e éducateur.rice de jeunes enfants titulaire du diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants

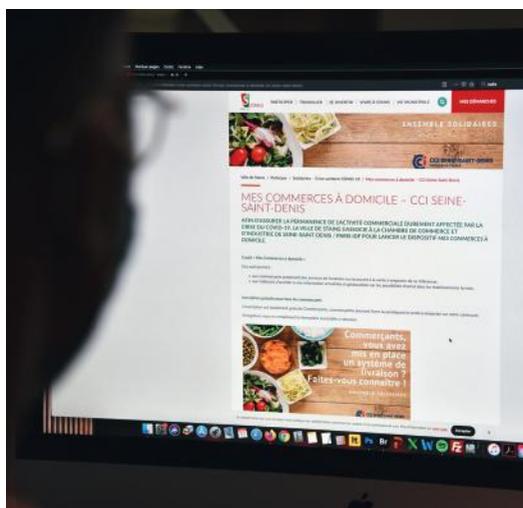
Le.a responsable adjoint.e du multi-accueil Louise Michel titulaire du diplôme d'État d'infirmier

Pour candidater, adresser CV et LM par mail à Monsieur le Maire : recrutement@stains.fr.

COMMERCE DE PROXIMITÉ

Des courses à portée de clics...

Ouvert, pas ouvert ? Essentiel, pas essentiel ? Le casse-tête des courses non-alimentaires en période de confinement peut se résoudre en quelques clics grâce au site de référencement express et gratuit baptisé « *J'aime mes commerces à domicile* » lancé par la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris-Ile-de-France lors du confinement du mois de mars. Relayé par la ville de Stains, ce service accessible via la page d'accueil du site web de Stains (1) est une manière d'apporter son soutien aux commerçants à nouveau contraints de baisser leur rideau pendant ce mois de novembre, mais bel et bien en capacité de livrer ou d'assurer un service de vente à emporter. « *Pour les commerçants, c'est l'avantage de pouvoir référencer gratuitement son commerce en*



quelques minutes, d'informer sur ses horaires d'ouverture, de fournir un descriptif des produits proposés ou encore d'indiquer si un minimum de commande est nécessaire pour une livraison. Et les consommateurs peuvent en retour télécharger une application qui géo-localise le type de commerces dont ils ont besoin », détaille la chargée de développement commercial pour la Ville de Stains. Un exemple parmi d'autres ? Sachez que « *Un Petit R fleuri* », le fleuriste de l'avenue Paul-Vaillant-Couturier livre et pratique la vente à emporter. Une solution pour être confiné, mais pas fané...

(1) Onglet « *participer* » sur la page d'accueil de Stains.fr, puis Solidarités-Mes commerces à domicile.

● FRED LAURENT

CENTRE-VILLE / AVENIR

Les marchés restent ouverts

Le marché du centre-ville, malgré le second confinement décrété, reste ouvert les mercredis et samedis matins pour l'alimentaire, celui de l'Avenir les jeudis et dimanches matins. L'ambiance qui y règne est différente des jours ordinaires. Au centre, 90 commerçants ne peuvent plus achalander leurs étals. Plus de vêtements d'hiver, plus d'ustensiles de cuisine, plus de couverture... Seule la halle alimentaire vit.



Et il faut porter un masque, être muni d'une attestation, utiliser du gel hydro-alcoolique et respecter les distances.

« *Il y a des règles sanitaires à respecter. Au regard de l'arrêté pris par le maire en août dernier, le masque est y obligatoire. Si ce n'est pas respecté, le préfet peut ordonner la fermeture de ces places commerciales, rappelle Zaiha Nedjar, première adjointe au maire. Pour que tout se passe pour le mieux et pour enrayer cette épidémie, respectons ces gestes barrières et prenons soin les uns des autres.*

● C.S.



PLAINE COMMUNE

Un coup de pouce pour les alternants

Plaine Commune expérimente une plateforme numérique via son site internet qui doit permettre à toute candidature d'habitants du territoire à la recherche d'un contrat en alternance d'être accessible à plus de 150 entreprises. Cette opération se déroule depuis le 29 octobre et prendra fin le 15 novembre. Cette plateforme numérique se présente sous la forme d'un formulaire que les personnes intéressées renseignent en y joignant leur CV et leur lettre de motivation. « *Nous ne garantissons pas le résultat. Il s'agit d'une première phrase d'expérimentation. Mais l'opération a le mérite de mettre en évidence le CV des personnes en recherche d'un contrat en alternance par les entreprises du territoire de Plaine Commune* » expliquent les techniciens en charge du dossier. Par ailleurs, le site La Bonne Alternance du Pôle Emploi recense des entreprises susceptibles de recruter en alternance, ce qui peut aider à la prospection. Enfin, le Portail de l'Alternance est un site développé par le Ministère du Travail qui donne une information complète sur le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation. Il s'adresse à la fois aux futurs alternants, aux entreprises et aux centres de formation.

● R.H.

FOURNISSEUR
D'ÉLECTRICITÉDes engagements
solidaires

EDF prend un engagement solidaire durant ce second confinement. « Nous reconduisons les mesures inédites prises lors du premier confinement au printemps dernier » affirme la direction de l'entreprise. Ainsi, EDF annonce garantir la fourniture d'électricité en suspendant, jusqu'au 15 janvier 2021, toute réduction ou coupure d'électricité ainsi que toute pénalité de retard. De plus, nous le fournisseur dit vouloir assouplir les échéances de paiement pour les clients qui seraient en situation difficile. « Nous espérons ainsi leur apporter plus de sérénité pour le paiement de leurs factures » explique-t-on du côté d'EDF.

CONTACTS

Secours Populaire
Français

Comité de Stains,
1, rue Auguste Dewaële,
Téléphone : 01 48 23 53 34

Restos du Cœur
de Stains

40, avenue Louis-Bordes
06 50 20 95 87

Maison
des associations

Comme lors du premier confinement, différentes associations s'organisent localement pour mettre en place des actions de solidarité durant cette seconde phase du confinement. Le Service Vie associative et citoyenneté, 6, Avenue Jules Guesde, téléphone : 01 49 71 41 07, peut vous renseigner sur ces dernières et vous orienter vers celle qui œuvrent dans ce sens.

AIDES ALIMENTAIRES

Urgence sociale

Avec le coronavirus et la crise économique qui en découle, beaucoup de Français ont basculé dans la précarité. Malgré les difficultés, la solidarité locale perdure.

Reportage au comité local du Secours Populaire Français.



© Julien Ernst

Une file d'attente qui s'étale sur une bonne partie du trottoir. Non, nous ne sommes pas devant un cinéma puisqu'ils sont fermés. Non, nous ne sommes pas devant une librairie puisqu'elles sont également fermées et nous ne sommes pas non plus au lancement d'un produit phare de la marque à la pomme. La situation est plus inquiétante que cela. En effet, bien que le soleil éclaire la rue de ses rayons, les cœurs sont lourds et les esprits inquiets. Car, nous sommes aux portes du Secours Populaire Français (SPF). À l'aube de ce second confinement, « la situation est catastrophique » alertent d'une seule voix les membres de l'antenne stanoise du SPF. Ils s'activent comme dans une ruche et enchainent les va-et-vient tous les mardis et jeudis de 14 à 16h30 et parfois même plus tard.

La distribution se fait à l'extérieur des locaux, gestes barrières obligent. Selon le bureau national, 45 % des personnes aidées cette année étaient jusque-là inconnues de l'association. Lors du premier confinement, plus de 110 familles ont été accompagnées par l'association au niveau local. Elles sont aujourd'hui déjà une centaine. « Nous ne prenons plus d'inscription tant les demandes sont déjà fortes. Mais bien évidemment, nous ne refusons pas notre aide à ceux qui en ont besoin. Nous faisons participer les familles à hauteur d'un euro symbolique, une manière de préserver la dignité des uns et des autres », explique Sylvie, la présidente de l'antenne stanoise.

Les familles viennent chercher des produits de première nécessité et les bénévoles s'activent mais les étagères se vident à vitesse grand V. Entre deux allers-retours, un bénévole nous interpelle, « nous avons de plus en plus de demandes. Nous accueillons des jeunes qui sont à la rue. Nous rencontrons des situations dramatiques, des pertes d'emplois, des personnes viennent même d'autres territoires afin de pou-

voir se nourrir ». Le tableau est sombre et cela risque de s'accroître au regard de la situation sanitaire. D'autant plus que le gouvernement a décidé de faire baisser de 11% l'enveloppe dédiée au combat contre la faim.

Mais du côté des bénévoles, on refuse d'abdiquer, en témoigne des partenariats avec des associations solidaires comme celui avec Baluchon qui propose des plateaux repas qui seront distribués aux bénéficiaires. « La Fédé, nous livrera aussi en fruits et légumes dans les prochains jours afin que nous puissions élargir les produits distribués » indique la présidente. En ces temps difficiles, il est primordial de se serrer les coudes, de faire preuve d'humanité et de solidarité. N'hésitez pas à faire des dons. ● R.H.

LES RESTOS DU CŒUR

Un cri qui vient du cœur

Les Restos du Cœur eux, aussi, continuent leur travail d'accompagnement social. Joint par téléphone, le responsable de l'antenne locale tire la sonnette d'alarme, qui prend même la forme d'un cri du cœur. « La situation est critique, alarmante. Nous sommes réellement au bord du précipice. Nous distribuons plus de 5000 repas sur nos deux jours de permanence, les mardis et jeudis de 8 à 11 heures. Les stocks s'épuisent à une vitesse folle. Il est temps que les pouvoirs publics réagissent. La précarité décime des familles entières ». Les Restos ont besoin d'un coup de pouce et appelle à la solidarité. Vous pouvez faire des dons pour aider les plus démunis. Ils sont joignables par téléphone au 06 50 20 95 87.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Action sociale et solidaire

En cette période de confinement, la solidarité et le dévouement du service public de proximité sont essentiels. Les services municipaux restent ouverts à toutes les strates de la population.

« Le service des Solidarités est ouvert aux Stanois et maintient son activité », veut faire savoir la municipalité. Parmi ses nombreuses missions, il informe, évalue, oriente vers les services compétents ou instruit même certaines demandes. Par exemple, la domiciliation qui permet aux personnes sans domicile stable, en habitat mobile ou précaire, d'avoir une adresse pour faire valoir leurs droits. Mais aussi, l'accompagnement dans les démarches administratives et aux prestations pour des personnes handicapées auprès de la MDPH par exemple. Sans oublier, les constitutions de dossiers d'aides sociales telles que le RSA, l'AME et autres fonds de solidarité. En effet, la municipalité, dans le cadre de sa politique de Solidarité, a fait le choix de mettre en place des aides à l'accompagnement

social au travers d'actions menées par des travailleurs sociaux du service des Solidarités. En tous cas, le message municipal est le suivant : « Si vous rencontrez une difficulté quelconque, n'attendez pas que la situation s'aggrave, nous sommes là. » Le service est joignable au 01 49 71 82 00.

AU SERVICE DES SENIORS

Durant cette période compliquée, les Stanois les plus âgés continuent d'être soutenus par le service des Seniors. Le champ d'action de ce dernier est large et ouvert à tous : l'aide sociale légale, l'aide à domicile, les repas à domicile ou encore la téléalarme. Ainsi, un accompagnement logistique et social est assuré et joignable au 01 49 71 84 47. ● R.H.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Au plus près des habitants

Comme tout le pays, Stains connaît son second confinement. Lors du premier, il a été constaté l'importance du maintien du service public de proximité. Il est essentiel qu'en ces temps difficiles, le lien soit maintenu avec la population. Ainsi, la décision a été prise de laisser tous les services municipaux ouverts et proposer un accueil et accompagnement sur toutes les questions de parentalité, d'accompagnement à la scolarité et d'accès aux droits.

Les trois centres sociaux, Maisons pour tous de la ville, sont ouverts aux horaires habituels. Ainsi, les Stanois pourront continuer, dans ces structures, à rencontrer l'écrivain public, participer à des ateliers autour de la médiation sociale, à l'accompagnement scolaire... L'objectif est de continuer à développer toutes les actions éducatives, d'informations et de formations. Il est également possible de se faire imprimer des attestations dérogatoires.

TISSER DU LIEN

Les agents municipaux restent donc mobilisés, que ce soit en télétravail

ou en présentiel, et entretiennent un lien quotidien avec la population, par exemple à travers des groupes WhatsApp pour les aider à exprimer leurs angoisses, trouver une écoute et des solutions à leurs problèmes du quotidien.

La Maison du Droit et de la Médiation, elle aussi, maintient son

fonctionnement habituel durant cette période de confinement : accueil physique et téléphonique de la population. La Maison des parents continue également sa mission d'accompagnement sur les questions relatives à la parentalité, les places dans les actions proposées sont néanmoins limitées. ● R.H.



Les Maisons pour tous :

Maison du Temps Libre

30-34, Avenue George Sand.
01 71 86 33 44

-

Quartiers Maroc et Avenir

Groupe scolaire Paul Langevin
Rue du Président Harding.
01 49 71 84 25

-

Yamina-Setti

40, rue du Moulin Neuf.
01 71 86 33 84

-

Maison du droit et de la médiation

Centre administratif
Maurice-Thorez,
47-49, rue George Sand,
01 71 86 33 11

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 9h à 12h30
et de 13h30 à 17h30, fermé au public
tous les mardis matin et vendredi
après-midi, nocturne tous les premiers
lundis du mois, jusqu'à 19h.

-

Maison des parents

8-10, rue Albert Einstein
01 49 71 40 43

Horaires d'ouverture : Lundi et
mercredi de 9h à 12h et de 14h à
17h30, mardi de 14h à 19h, jeudi
de 14h à 17h30 et vendredi de
14h à 18h.

-

Le Service des Solidarités

Centre administratif
Maurice Thorez,
5, rue Guillaume Apollinaire
01 49 71 82 00

-

Circonscription du Service Social Départemental

Place Henri Barbusse - 6^{ème} étage
01 48 26 33 32

-

Service des seniors

Centre administratif
Maurice Thorez,
5, rue Guillaume Apollinaire
01 49 71 84 47



Conf à dom

**Le Confort à Domicile
est à votre écoute
pour vos services à
domicile**

**Les services de Confadom pour votre maintien à domicile :
l'auxiliaire de vie, l'aide-ménagère, l'accompagnement véhiculé,
l'aide administrative etc. 7 jours sur 7**



01.48.22.83.07

www.confadom.com

Devis gratuit sous 48h00

Financement CESU, Sortir Plus, APA, PCH, CNAV...



**1 avenue Jules Guesde
93240 STAINS**

**01 48 26 14 14
www.immostains.fr**



GARGES-LES-GONSESSE. Appartement de type F3 de 53 m². Composé d'une entrée, cuisine, salon, 2 chambres, salle de bains, WC. Beau balcon, cave. Faible charges et en bon état.

137 000 €



PIERREFITTE. Dans un immeuble de standing, proche mairie et tramway, beau F3 de 66 m² avec terrasse composé d'une belle entrée avec dégagement et placards intégrés desservant une grande cuis., un séjour avec terr. de 5m² environ, 2 chambres, SdB et WC séparés.

150 000 €



SARCELLES. Proche tramway, beau F4 au centre de Sarcelles proche Flanades. À proximité des transports et des commerces avec entrée, séjour, cuisine, 3 chambres, salle de bains, et WC, cave.

150 000 €



STAINS. Bel appartement de type F3 de 65 m² proche Carrefour Globe. Avec entrée, séjour, cuisine, 2 chambres, salle de bains, cellier, WC, box et cave. Travaux à prévoir.

155 000 €



PIERREFITTE. F3 de 62 m² au pied du tramway et proche centre-ville. Avec entrée, cuisine, beau séjour donnant sur balcon, 2 chambres, salle de bain, WC séparé. À rafraîchir.

159 000 €



STAINS. Bel appartement soigné de 4 pièces comprenant entrée, double-séjour, cuisine séparée, 2 grandes chambres. Beau balcon qui longe tout l'appartement. Parking extérieur et cave.

189 000 €



GARGES-LES-GONSESSE. Dans résidence recherchée, bel appartement spacieux de 93 m². Proche de toutes commodités (maternelle, primaire, lycée, supermarché...). Entrée, cuisine, grand séjour traversant et lumineux, 2 chambres, salle de bains et WC séparés, cave.

192 000 €



SARCELLES. Au coeur du village de Sarcelles, beau duplex spacieux. Avec entrée, cuisine ouverte sur le séjour, chambre, wc, salle d'eau. Au 1^{er} étage : 3 chambres, salle de bains avec WC. Charges faibles.

210 000 €



STAINS. Beau pavillon secteur Avenir, en bon état et sur une parcelle de 316m². Composé d'une entrée, grand séjour avec puit de lumière, cheminée, chambres spacieuses et 1 chambre donnant sur balcon. Cuisine séparée, salle de bains, WC.

324 000 €



GARGES-LES-GONSESSE. Pavillon situé au quartier de la Lutèce proche des transports sur parcelle de 391 m². Composé d'une entrée, WC, double séjour, cuisine. À l'étage un palier dessert 3 chambres et une salle de bain. Possibilité de créer un studio d'environ 30 m². Grand garage.

375 000 €



GARGES-LES-GONSESSE. Proche commodités. Maison de rapport avec 4 logements totalement indépendants, situé dans la zone pavillonnaire de la Lutèce. Idéal investisseur ou grande famille. Compteur individuel pour chaque appartement. Belle rentabilité à l'année de 36€/an. Parcelle de 257m².

480 000 €



PIERREFITTE-SUR-SEINE. Proche gare de Pierrefitte Stains, écoles et commerces. Bâtie sur 3 niveaux d'habitation avec de très beaux volumes sur plus de 1000 m² de terrain fleuri et arboré, avec terrasse et pergola. Maison pleine de charme avec salle de réception, cuisine dinatoire, suite parentale, belle hauteur sous plafond.

900 000 €

STUDIO THÉÂTRE DE STAINS

Communiqué du Studio Théâtre de Stains

« Cher vous, cher public et partenaires, suite aux annonces du gouvernement, et en référence au décret du 29 octobre 2020, le Studio Théâtre de Stains ne pourra accueillir du public dans son lieu, le temps de cette période de confinement jusqu'au 1^{er} décembre 2020.

Cependant, dans le strict respect des règles sanitaires, l'activité des artistes professionnels est maintenue. Les répétitions de notre nouvelle création « *Rousseau et Jean-Jacques* » ont démarré au plateau. De même, nous accueillerons en interne les compagnies professionnelles en résidence.

Les représentations prévues en novembre sont annulées. Les ateliers de la Fabrique (cirque, théâtre et danse) et les ateliers adultes du soir sont momentanément à l'arrêt. Nous dialoguons avec les établissements scolaires et associations afin de maintenir les ateliers de pratiques artistiques à l'école (primaire, collège et lycée) ou dans les autres lieux dédiés.

Nous sommes de tout cœur avec les artistes et les techniciens du monde du spectacle vivant, et sommes solidaires des difficultés rencontrées du fait de cette pandémie, par les habitants de notre ville.

Nous vous donnerons régulièrement des informations aux travers de notre site et de notre newsletter. Vous pouvez nous faire parvenir des messages ou des contributions, nous restons joignables par répondeur interposés, nous vous répondrons dans les plus bref délais.

Dans l'attente de vous accueillir à nouveau, nous pensons à vous. Prenez soin de vous ! »

MÉDIATHÈQUES PLAINE COMMUNE

Prêts à emporter

Alors que le gouvernement a exclu le livre des produits de première nécessité, les professionnels et les services publics s'organisent pour que l'accès à ce besoin essentiel subsiste.

Comme lors du premier confinement, les médiathèques mettent en place un service de retrait de documents. Pour cela, il vous suffit de vous connecter à l'adresse www.mediathèques-plaine-commune.fr, de faire une inscription et une demande de carte de médiathèque, si ce n'est déjà fait, (elle vous sera remise le jour où vous irez récupérer vos documents). Vous aurez besoin de votre identifiant et votre mot de passe pour finaliser l'emprunt. Ensuite, faites une recherche sur le site pour trouver votre livre, CD ou DVD. Enfin, cliquez sur « réserver un document ». Vous recevrez un SMS lorsque votre document pourra être retiré. A Stains, il est possible de le faire, les mardis de 14h à 19h, les mercredis et samedis de 10h à 18h, les jeudis et vendredis de 14h à 18h à Louis-Aragon.



© Julien Ernst

La passion des livres

Pendant le confinement, les librairies indépendantes de la Seine-Saint-Denis mettent en place un système de « click and collect ». Vous cherchez le titre d'un livre sur le site et trouver quelle librairie l'a en stock. S'il n'apparaît nulle part, vous pourrez le commander, puis le payer en ligne. Vous le récupérerez dans la librairie qui l'aura commandé, en toute sécurité.

Plus d'informations à l'adresse, www.librairies93.fr

• R.H.

ESS

Communiqué du Bureau Directeur

« Adhérentes, Adhérents, Stanoises, Stanois, le coupe-ret est tombé en cette fin de vacances scolaires... »

2^{ème} vague de la pandémie de Covid 19 en France et RECONFINEMENT de la population en urgence, de nombreuses privations de liberté, des restrictions très contraignantes mais peu d'occasion de se divertir ou de s'évader et d'échapper à l'oppression qui monte en nous tous au fil du temps.

Nous sommes, vous êtes, les premiers touchés, par les règles mises en place. Les restrictions d'ouverture des équipements sportifs pour le sport amateur contraignent les municipalités à fermer les gymnases, stades, piscines pour tous les utilisateurs en dehors des activités scolaires, périscolaires et le monde des professionnels.

Face à cette situation, l'Espérance Sportive de Stains ne peut que mettre en « Stand By » l'ensemble de ses activités jusqu'au 1^{er} décembre, date à laquelle le sport pour tous devrait reprendre ses droits si cette nouvelle période de confinement donne les résultats espérés par le gouvernement.

Les sections de l'ES Stains informeront directement leurs adhérents sur l'évolution de la situation et sur les mesures qui seront proposées pour palier à ce nouveau confinement.

En attendant cette reprise tant espérée, soyez assurés que l'équipe dirigeante de l'ES Stains mettra tout en œuvre pour que le sport redevienne un élément central dans la vie des Stanois.

Nous ne le dirons jamais de trop, prenez soin de vous tous en respectant les règles sanitaires afin que nous puissions, tous, nous retrouver après cette épreuve.»

• J Giorgi (Président ES Stains)

CMMD

Le conservatoire s'adapte aux nouvelles mesures

Avec la mise en place du nouveau confinement, le Conservatoire municipal de musique et de danse (CMMD) est contraint de fermer ses portes et de suspendre ses cours. Toutefois, il se réinvente et s'organise pour faire des propositions afin que la musique et la danse continuent de faire rêver. « Nous mettrons en place dans la mesure du possible des initiatives pour

garder le lien avec les élèves » explique le directeur du CMMD. Les professeurs et les équipes mettent tout en œuvre pour produire et diffuser des tutoriels, des cours à distance, et échanger en vidéo avec les élèves. De cette manière, le conservatoire affiche sa volonté de rester en lien avec ses pensionnaires.

• R.H.

Le sport en crise

Le centre municipal d'initiation sportive (CMIS) suspend toutes ses activités. Seules font exceptions les activités sportives en milieu scolaire avec l'intervention des éducateurs sportifs et des maîtres-nageurs sauveteurs. « Nous n'avons pas un autre choix que d'appliquer les restrictions imposées par l'État au regard de la situation sanitaire » explique la direction du CMIS.

• R.H.



LA GÉOTHERMIE : une énergie locale et renouvelable pour le village des athlètes

Le réseau de chaleur du SMIREC géré par Plaine Commune Energie, filiale à 100 % d'ENGIE Solutions, va s'étendre et alimentera en chaud et en froid le futur Village des athlètes.

Le Village bénéficiera d'une énergie locale et renouvelable issue à 68 % de la géothermie.

Pour plus d'informations : saint-denis.reseau-chaleur.fr



Soutenu par

PETITES ANNONCES

POMPIERS 18

POLICE SECOURS 17

COMMISSARIAT

0149 7133 50

POLICE MUNICIPALE

0149 7184 00

MAIRIE

0149 7182 27

BRIGADE VERTE

brigadeverte@stains.fr

ALLO AGGLO

0 800 074 904



URGENCE DE L'ESTRÉE

0149 7190 00

HÔPITAL DELAFONTAINE

0142 35 61 40

URGENCES SOCIALES

115

CENTRE ANTI-POISON

0140 05 48 48

DÉPANNAGE ENEDIS

09 726 750 93

PHARMACIES DE GARDE

Dimanche 15 novembre 2020

COUET MOREAU

2 Rue Carnot

93240 STAINS

01 48 26 63 11

Dimanche 22 novembre 2020

DES PRESLES

97 Avenue de la République

93800 EPINAY SUR SEINE

0148 26 88 03

Météo du week-end

Sam. 14 nov.
8°/13°CDim. 15 nov.
5°/13°C5, rue Carnot • 93240 Stains
• Tél. : 01 71 86 33 51 •

Responsable de la publication:

Azzédine Taïbi • Responsable de

la communication : Emmanuel

Andréani • Rédactrice en chef :

Carole Sapia (carole.sapia@stains.fr)

• Rédaction : Rochdi Haoues

(rochdi.haoues@stains.fr) • Mehdi

Boudarene (mehdi.boudarene@

stains.fr) Secrétaire de rédaction :

Nicolas Javelle (nicolas.javelle@

stains.fr) • Accueil & administration :

Mohamed Aboulouafa

(mohamed.aboulouafa@stains.fr)

• Photos : Dragan Lekic - Julien

Ernst • Maquette : Jean Claude

Meunier • Impression : Rivet

Presse Édition Limoges

0555 04 49 50 • Distribution :

01 48 21 17 28

• Publicité : PSD 0142 43 12 12.



10-31-1345 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org

CONFINEMENT : votre journal reste ouvert

Stains actu reste ouvert au public en ce confinement 2 et l'équipe mobilisée pour vous tenir informés de ce qui est notamment mis en place en ville.

Située au 5 rue Carnot, la rédaction se tient à votre disposition, de préférence sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. L'équipe est joignable par téléphone au 01 71 86 33 51 ou par mail à stainsactu@stains.fr.

Prenez soin de vous.

ALCOOL TABAC

Pour une vie libre...

L'association Addictions Alcool Vie Libre écoute, aide, conseille et oriente les malades alcooliques ainsi que leur entourage et toute personne désireuse d'informations relatives à l'addiction alcool. Suite au confinement dû à l'épidémie Covid-19, nos permanences sont reportées jusqu'à nouvel ordre. Toutefois un point accueil individuel, dans le respect des règles sanitaires, se fera à notre local, 30 avenue P V Couturier, tous les mercredi de 18h30 à 19h30.

Dans le cadre du Mois Sans Tabac un point accueil individuel se fera, en novembre, tous les mercredi de 17h30 à 18h30 au local pour toute personne désireuse d'arrêter le tabac ou de confirmer leur arrêt du tabac par des conseils supplémentaires, la présence d'un tabacologue bénévole de Vie Libre étant assurée.

« Prenez soin de vous et de vos proches, respectez les règles barrières tout en gardant le lien avec les autres ce qui est indispensable pour votre équilibre et donc votre santé », tiennent à ajouter les membres de l'association locale.

Addictions Alcool Vie Libre - Tél. : Christian 06 19 46 24 01
site internet : stains.vielibre93.fr

COLLECTE DES DÉCHET Pas de changements !

La collecte des déchets ménagers, recyclables et verre ne change ni de rythme ni de jour pendant la période de confinement. Pour toutes questions ou doutes, un numéro gratuit, Allo agglo (0800 074 904) répond. Ce service est également disponible par le biais de l'application mobile du même nom. Et tous les renseignements sont sur le site Internet de Plaine commune.

Prochain encombrant : le 18 !

La collecte des encombrants a lieu tous les 15 jours, le mercredi des semaines impaires. Ainsi la prochaine collecte se déroulera mercredi 18 novembre. Les déchets doivent être sortis la veille après 18h et correctement rangés sur l'espace public. Attention, seuls sont acceptés le mobilier, les matelas et sommiers, la ferraille et les grands cartons.

Pour tout autre objet et en dehors des jours de collecte, vous devez vous rendre dans une des 3 déchèteries communautaires. La plus proche se trouve 102 rue d'Amiens à Pierrefitte (face à la clinique de l'Estrée). Accès gratuit pour les particuliers avec un justificatif de domicile.

La prochaine collecte des encombrants après celle du 18 novembre se fera mercredi 2 décembre.

LES MENUS DE LA SEMAINE

JEUDI 12 ENTRÉE Salade coleslaw (carotte et chou blanc) | **PLAT** Sauté de veau à l'ancienne / Gratin potiron et pomme de terre | **DESSERT** Camembert bio* / Crème dessert vanillé

VENDREDI 13 REPAS VEGGIE ENTRÉE Œufs durs bio mayonnaise bio* | **PLAT** Chili sin carne (haché végétal) | **DESSERT** Tomme des Pyrénées / Fruit frais

LUNDI 16 ENTRÉE Taboulé à la coriandre | **PLAT** Pépites de poisson / citron / Poêlée ratatouille | **DESSERT** Tartare nature / Fruit frais

MARDI 17 ENTRÉE Carottes râpées au cumin | **PLAT** Rôti de dinde / Gratin de coquillettes bio* | **DESSERT** Brie / Pêche au sirop

MERCREDI 18 REPAS VEGGIE ENTRÉE Salade iceberg | **PLAT** Hachis Parmentier maison aux lentilles vertes | **DESSERT** Fromage blanc vanillé / Fruit frais bio*

JEUDI 19 ENTRÉE Potage de légumes bio* | **PLAT** Grillade de porc* (sp : escalope de poulet) / Choux fleurs bio* bechamel | **DESSERT** Comté AOC / Fruit frais

VENDREDI 20 ENTRÉE Endives et mais vinaigrette au miel | **PLAT** Filet de hocky à l'aneth / Riz aux petits légumes | **DESSERT** Petit suisse aromatisé aux fruits / Spéculoos

LUNDI 23 REPAS VEGGIE ENTRÉE Concombre mimosa (œuf dur) | **PLAT** Nuggets de blé / ketchup Haricots beurre persillés | **DESSERT** Chamois d'or / Flan à la vanille nappé caramel bio*

MARDI 24 ENTRÉE Rillettes de thon / cornichon | **PLAT** Lasagnes bolognaises | **DESSERT** Yaourt nature bio* / Fruit frais

MERCREDI 25 ENTRÉE Roulé au fromage | **PLAT** Brochette de poisson sauce citron / Flan de courgettes bio* | **DESSERT** Carré de l'est / Fruit frais bio*

JEUDI 26 ENTRÉE Salade harmonie (scarole, chou rouge et maïs) | **PLAT** Gigot d'agneau rôti à l'ail / Haricots blancs | **DESSERT** St Bricet / Compote pomme pêche

Suspension de la rubrique « Petites annonces »

Suite aux annonces gouvernementales pour enrayer l'épidémie de la Covid 19, Stains actu suspens la rubrique Petites annonces.

Elle reprendra dès la levée du confinement.

Merci pour votre compréhension.

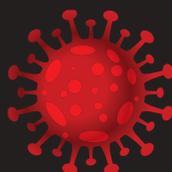
VOUS NE RECEVEZ PAS VOTRE JOURNAL ?

Réclamez-le en le signalant à la rédaction par téléphone au 017186 33 51 ou par mail à stainsactu@stains.fr

Providence nous a quittés

Remerciement de la famille Montfort

« Nous tenions à vous remercier du fond du coeur pour le réconfort, les gestes d'amitié, les fleurs et le soutien dans cette douloureuse épreuve qu'est la perte de Providence. « Le souvenir est le parfum de l'âme » George Sand



INFOS COVID

0 800 130 000



Paris - Province - Etranger

21-23, rue Carnot
93240 STAINS

Tél. : 01 42 35 03 03

* PRODUITS ISSUS
DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE



PRATIQUE



ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :, à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

Note : les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

1. Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, déplacements pour un concours ou un examen.

Note : à utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

2. Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.

Note : achats de première nécessité y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

3. Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments.
4. Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.
5. Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.
6. Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
7. Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public.
8. Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.
9. Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires.

Fait à :

Le :, à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :



ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :, à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

Note : les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

1. Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, déplacements pour un concours ou un examen.

Note : à utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

2. Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.

Note : achats de première nécessité y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

3. Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments.
4. Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.
5. Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.
6. Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
7. Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public.
8. Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.
9. Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires.

Fait à :

Le :, à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :